

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU
BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et estimées sur 2021. Composé de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes, et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2021 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **55 679 036,83 €**. Les sections sont les suivantes :

- **39 576 471,03 €** en fonctionnement,
- **16 102 565,80 €** en investissement.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement pour 2021 se présente comme suit :

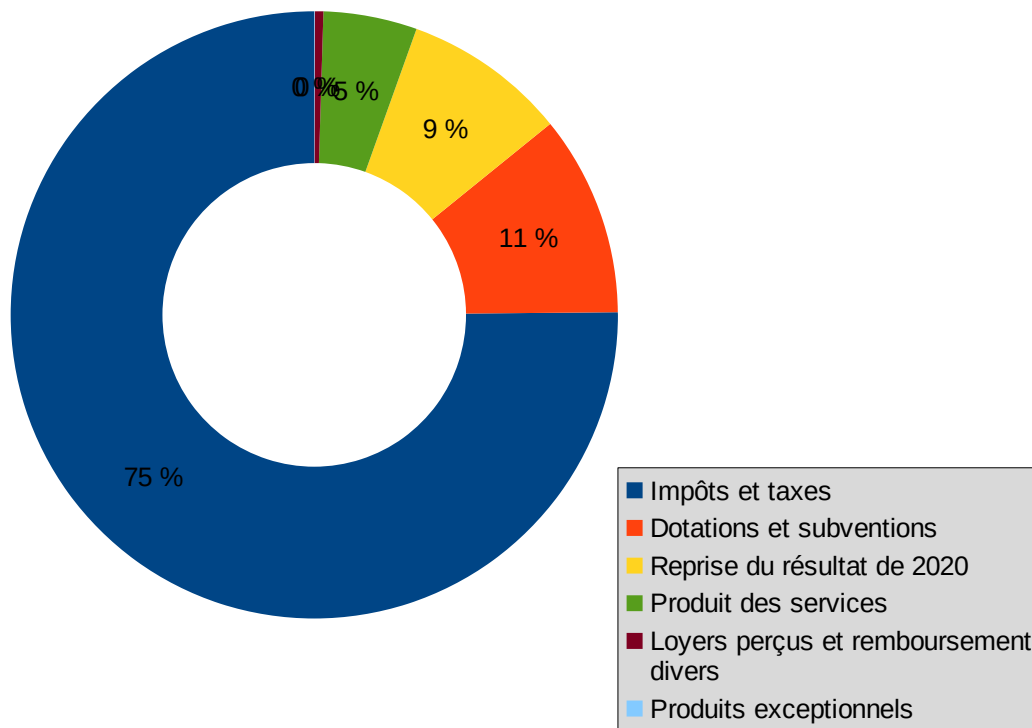
BP 2021 FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP + DM 2020	BP 2021
	Dépenses réelles	31 526 210,02 €	32 969 877,41 €
011	Charges à caractère général	5 539 673,98 €	5 226 204,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 869 413,30 €	7 314 740,00 €
014	Atténuations de produits	12 989 201,00 €	13 172 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 327 821,82 €	6 008 025,88 €
66	Charges financières	456 186,85 €	416 530,64 €
67	Charges exceptionnelles	20 512,00 €	20 400,00 €
022	Dépenses imprévues	323 401,07 €	811 626,32 €
	Dépenses d'ordre	5 834 376,86 €	6 606 593,62 €
023	Virement à la section d'investissement	3 816 450,61 €	4 445 928,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 017 926,25 €	2 160 665,43 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	37 360 586,88 €	39 576 471,03 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2020	BP 2021
	Recettes réelles	36 116 337,64 €	36 132 787,75 €
013	Atténuations des charges	70 000,00 €	80 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 703 958,06 €	1 892 715,00 €
73	Impôts et taxes	29 384 806,00 €	29 736 720,00 €
74	Dotations, subvention et participations	4 730 533,57 €	4 231 949,00 €
75	Autres produits de gestion courante	178 186,46 €	180 364,12 €
76	Produits financiers	18,75 €	18,75 €
77	Produits exceptionnels	48 834,80 €	11 020,88 €
	Recettes d'ordre	1 244 249,24 €	3 443 683,28 €
002	Résultat d'exploitation reporté	1 244 249,24 €	3 443 683,28 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	37 360 586,88 €	39 576 471,03 €

Les recettes attendues pour 2021 sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement du BP 2021



La fiscalité locale représente de 3/4 des recettes de 2021:

- 23 260 975 € sont estimées pour les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et contribution foncière des entreprises, une fraction de la TVA nationale),
- 4 925 745 € proviennent du versement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources,
- 1 500 000 € de recettes relatives à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises,
- 50 000 € de recettes relatives à la Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il est également attendu 967 000 € de dotation de l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Toutefois, cette recette est accompagnée d'une dépense estimée à 445 000 € au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

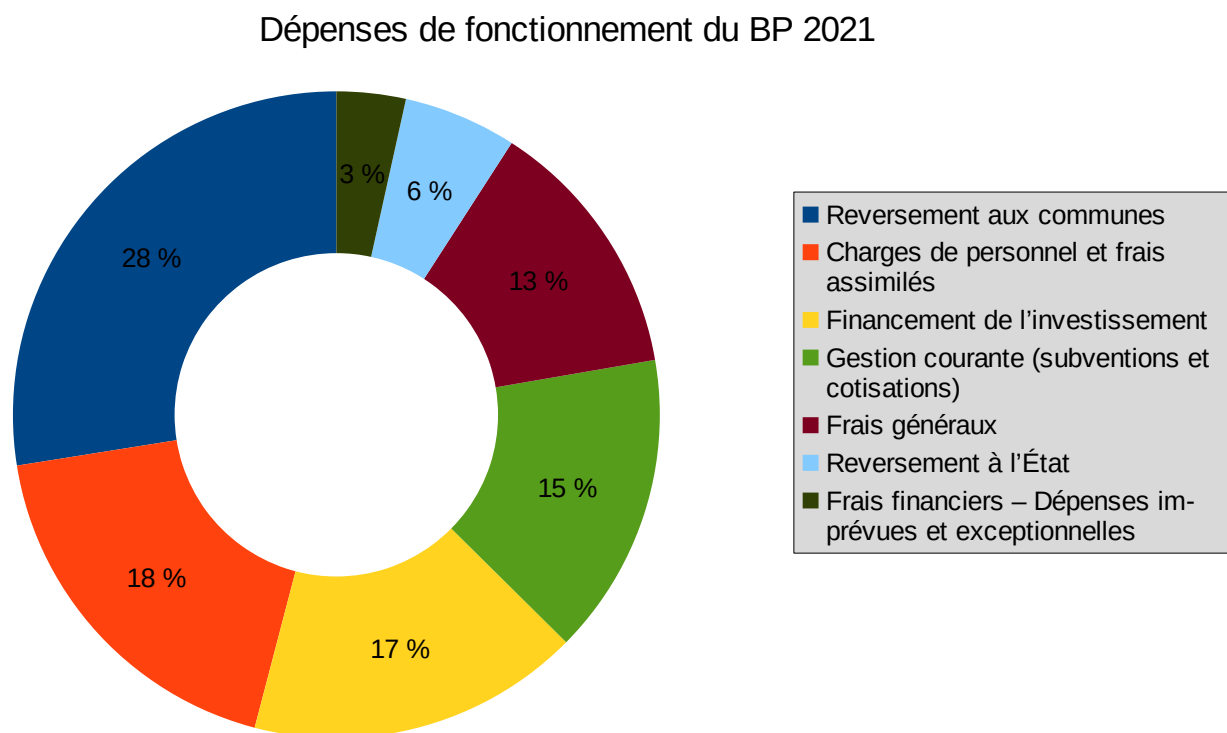
Les autres recettes sont :

- le versement de la Dotation unique de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2 547 000 €,

- 2 051 600 € de recettes des services (subventions et redevances),
- 610 467,75 € de recettes diverses (remboursement de charge de fonctionnement, de charge de personnel et d'assurance, convention d'utilisation des équipements sportifs, loyers),
- 70 000 € d'exonération de compensation de la fiscalité,
- 150 000 € de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Enfin, le résultat de fonctionnement de 2020 est reprise pour 3 443 683,28 €.

La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Le reversement aux communes correspond à la dotation de solidarité aux communes. Cette dotation est de 10 923 250 €.

Le financement de l'investissement correspond à l'amortissement des biens (2 160 665,43 €) et au versement à la section d'investissement (4 445 928,19 €) pour permettre l'équilibre de cette dernière. En effet, la section d'investissement est en partie financée par l'épargne dégagée en fonctionnement. Ainsi, 6 606 593,62 € sont prévus pour couvrir les dépenses d'investissement.

Concernant le fonctionnement des services, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 976 304,57 €, et les charges de personnel correspondantes sont estimées à 7 314 740 € pour 2021.

Il est également prévu le paiement des intérêts d'emprunts pour 432 000 €, dont le capital est remboursé en investissement. Il est aussi prévu (-16 389,36 €) pour les intérêts courus non échus.

La CC2R est contributrice du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes. Sa contribution est estimée à 1 800 000 € pour 2021.

Il est également versé des subventions aux associations : 1 998 285 €, et des participations à des organismes auxquels la CC2R a adhéré (traitement des déchets, Service d'Incendie et de Secours, syndicats de rivières, subvention de participation au budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal) pour 2 619 229,88 €.

D'autres dépenses sont également prévues pour 1 632 310 €, notamment pour les dépenses suivantes :

- 445 000 € pour le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques,
- 141 850 € d'indemnités pour les élus et frais de mission,
- 293 450 € sont budgétés pour subvenir au fonctionnement global de la collectivité (le versement du supplément familial, les frais de médecine du travail, l'assurance du personnel, le dégrèvement de la fiscalité pour les jeunes agriculteurs, frais paiement par carte bancaire)
- 46 900 € de frais de personnel extérieur ainsi que la refacturation du service voirie partagé.
- 20 400 € de charges exceptionnelles (intérêt moratoires, titres annulés, viager du moulin).
- 450 000 € d'avance remboursable pour le budget annexe de l'Assainissement Collectif des Eaux Usées.

Il est également prévu 811 626,32 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

II – La section d'investissement

La section d'investissement se présente comme suit pour 2021:

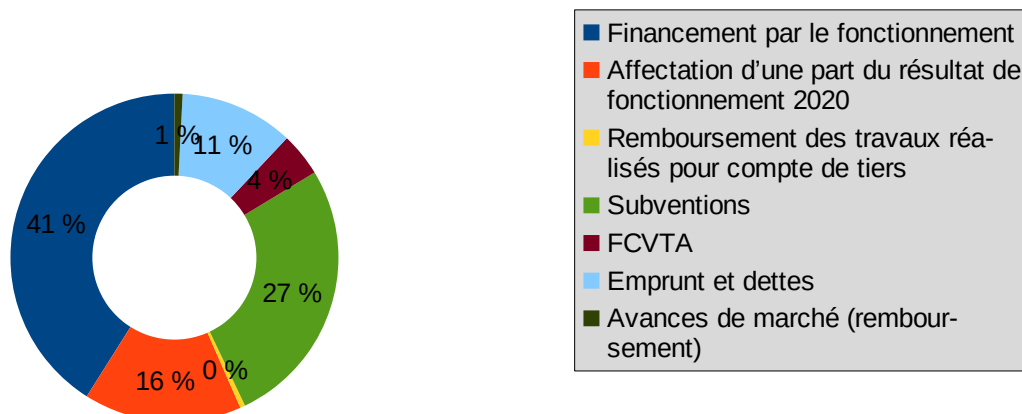
INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2020	BP 2021
Dépenses réelles		15 952 581,01 €	15 554 583,35 €
020	Dépenses imprévues	317 476,09 €	830 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 808 138,40 €	1 834 965,88 €
20	Immobilisations incorporelles	118 661,51 €	610 349,66 €
204	Subventions d'équipement versées	3 847 524,86 €	3 119 121,77 €
21	Immobilisation corporelles	5 764 304,56 €	6 286 674,95 €
23	Immobilisations en cours	4 076 451,59 €	2 293 471,09 €
27	Autres immobilisations financières	24,00 €	500 000,00 €
458	Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	80 000,00 €
Dépenses d'ordre		2 553 996,66 €	547 982,45 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 553 996,66 €	547 982,45 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 506 577,67 €	16 102 565,80 €

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2020	BP 2021
Recettes réelles		12 672 201,81 €	9 495 972,18 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 943 271,16 €	4 283 998,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200,00 €	1 805 200,00 €
21	Immobilisation corporelles	458,14 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	391 328,67 €	130 439,72 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 311 943,84 €	3 196 333,48 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	20 000,00 €	80 000,00 €
Recettes d'ordre		5 834 376,86 €	6 606 593,62 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 816 450,61 €	4 445 928,19 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 017 926,25 €	2 160 665,43 €
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 506 578,67 €	16 102 565,80 €

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :

Recettes d'investissement du BP 2021



57% des recettes d'investissement proviennent de la section de fonctionnement :

- 2 506 340,53 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 2 160 665,43 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections,
- 4 445 928, 19 € de virement de la section de fonctionnement,

Cela comprend l'amortissement des biens ainsi que le versement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Il est également attendu des subventions, dont le versement est fonction de l'avancée des projets d'investissement, pour un total de 4 283 998,98 €. Ces subventions proviennent principalement de l'État, du Conseil régional d'Occitanie et du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Le FCTVA est le remboursement d'une partie de la TVA payée sur la majeure partie des travaux et achats d'investissement réalisés. Cette recette est estimée à 689 992,95 €.

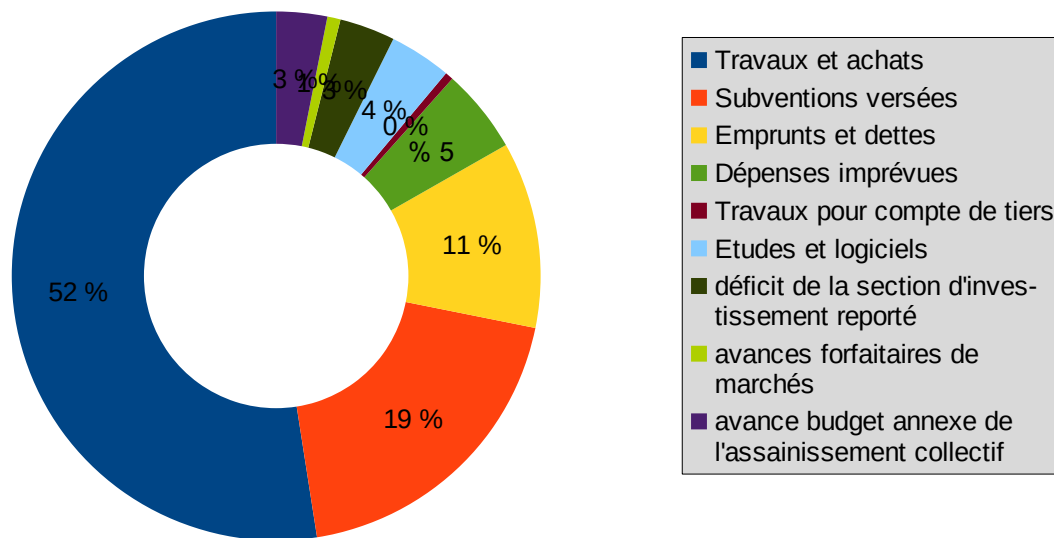
Les travaux réalisés pour le compte de tiers seront remboursés pour 80 000 € et le remboursement d'avances forfaitaires de marché pour 130 439,72 €.

5 200 € sont également prévus pour l'avances des cautions effectuées sur les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Un emprunt de 1 800 000 € est envisagé afin de lisser dans le temps le coût du programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

Dépenses d'investissement du BP 2021



Les projets d'investissement prévus pour 2021 s'élèvent à 4 100 426,11 €. Cela concerne notamment les projets suivants :

- Programme de voirie 2021 : **900 000 €**,
- Travaux de transition énergétique des bâtiments communautaires: **865 490 €**,
- Jardin public **209 924 €**,
- Parking du complexe sportif : **175 000 €**,
- Musée de la faïence et de la batellerie : **87 000 €**,
- Maison de Santé de Pôle : **269 193,53 €**,
- Club house : **56 627,10 €**,
- Office de Tourisme Intercommunal : **30 000 €**,
- Extension des locaux de la CC2R : **10 604 €**,

Il est également prévu de poursuivre les projets suivants :

- Programme de voirie 2020 : **807 051,26 €**,
- Réaménagement de la piscine d'hiver : **237 984 €**,
- Fin du programme de voirie 2019 : **180 188,30 €**,
- Réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat et les modifications des plans ou cartes communaux : **107 667,66 €**,
- Travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments pour **84 200 €**,
- Aménagement du restaurant du golf : **30 000 €**,
- Travaux d'aménagement sécuritaire de voirie : **25 766,26 €**,

- Tour de Chappe à Saint-Loup : **22 200€** de crédits de report,
- 1 879 197,42 € de travaux dans les écoles,
- 1 709 453,49 € de travaux sur les bâtiments et équipements de la CC2R,
- 691 299,76 € de dépenses diverses d'investissement dont notamment : l'achat de terrain, les frais de notaire, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, un permis d'aménager et l'étude environnementale sur la zone de Pommevic,
- 680 214,92 € d'acquisitions de matériel et de travaux par les services,

La CC2R soutient également l'investissement local par le versement de subventions d'équipements, principalement versées aux communes, pour 3 119 121,77 €.

Une avance remboursable sera versée au budget annexe de l'assainissement collectif des eaux usées pour 500 000 €.

Il est également inscrit le remboursement du capital de la dette pour 1 829 765,88 € et 5 200 € sont pour le remboursement des cautions pour les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Des travaux pour le compte de tiers sont prévus pour un montant de 80 000 € et 129 904 € pour les avances forfaitaires de marchés.

Afin d'équilibrer le budget, 830 000 € sont provisionnés pour des dépenses imprévues d'investissement et 547 982,45 € de déficit du solde de la section d'investissement reporté.

III – Les Budgets annexes

La CC2R possède désormais trois budgets annexes pour l'assainissement non collectif (SPANC), l'Office de Tourisme Intercommunal et l'assainissement collectif des eaux usées.

1 – Le budget SPANC

Ce budget s'équilibre par ses propres recettes provenant des contrôles réalisés sur les installations existantes et créées, et la reprise du résultat de l'année 2020 (26 442,25 €).

Ce budget s'élève à 38 442,25 €, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, et ne comprend aucune opération d'investissement.

2- Le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal

Ce budget s'équilibre par ses propres recettes provenant de la vente des produits de la boutique, la subvention de fonctionnement versé par la CC2R et les résultats reportés.

Ainsi, le budget présenté pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant total de 286 732,60 € se répartissant comme suit :

- 269 522,60 € en section de fonctionnement
- 17 210 € en section d'investissement

3 – Le budget de l'assainissement collectif des eaux usées

Ce premier budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant total de 2 113 609,50 € se répartissant comme suit :

- 1 182 000 € en section de fonctionnement
- 931 609,50 € en section d'investissement

Ce budget sera abondé par une subvention de fonctionnement pour 450 000 € et une avance remboursable de 500 000 €, versées par la CC2R.